

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024

OBJET :

CM2024_109 - Renouvellement de la convention fourrière animale avec la SPA « Les Amis des Bêtes »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SPA « LES AMIS DES BETES »

Monsieur FRANCHI, Adjoint, propose à l'assemblée de renouveler la convention avec la SPA « Les Amis des Bêtes » de Médis afin de formaliser la prise en charge des animaux errants sur le territoire de la commune de Saujon et préalablement capturés ou saisis par les services municipaux.

Ce document, établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable 1 fois, fixe les règles administratives et financières permettant de réserver l'accueil des animaux de Saujon.

Le coût reste identique à celui fixé en 2023, soit 0,33 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la convention avec la SPA « Les Amis des Bêtes » de Médis,
- D'AUTORISER le Maire à signer cette convention et tout avenant à intervenir en cas de révision du coût par habitant.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211704218 - 20241219-CM2024_109-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 23/12/2024 - Publié le 23/12/2024